



Vue générale de l'ensemble fortifié de la pointe Sainte-Barbe : batterie de côte (l'hôtel de la pointe Sainte-Barbe pose la question de l'application ou non de la loi littoral)

IVR53_20062904766NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation